

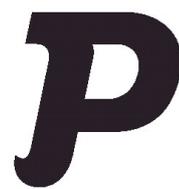
SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

SNEP FSU REUNION
Résidence les Longanis
Bâtiment C appartement 4
7 boulevard Mahatma Gandhi
97490 SAINTE CLOTILDE
0262 12 85 06
snep.reunion@wanadoo.fr
<http://blog.snep-reunion.org/>

N°50 – JUIN 2020



Dispensé de timbrage Saint Denis CTCC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

SOMMAIRE:

Page 2 : éditio

Page 3&7 : bilan du mouvement intra 2019

Page 8 : stages syndicaux 2018/2019

Page 9 : bilan classe exceptionnelle

Page 10 : à quoi sert le paritarisme ?

Page 11&12 : fiche de syndicalisation



Déposé le:

**BONNES
VACANCES
A TOUTES
ET TOUS**



Avec le SNEP-FSU J'agis, j'adhère

Clap de fin pour cette année scolaire extraordinaire qui se termine avec un remaniement ministériel pour le moins inquiétant. Toujours plus à droite, toujours plus libéral et avec en prime un choix de ministre complètement délirant pour la Culture et la Justice. Malheureusement pour l'Education Nationale, la reconduction de Blanquer, récupérant au passage le ministère des sports, n'augure rien de bon et ne fait que traduire le mépris de Macron pour le corps enseignant. Un « redoublement » dont nous nous serions bien passé...

Cette année scolaire s'achève donc dans un contexte exceptionnel qui n'a d'égal que les 5 mois que nous venons de passer. Entre un confinement total et une école ouverte dans des conditions très discutables avec des protocoles « kleenex » changeant toutes les semaines, cette expérience inédite aura mis les enseignants face à des défis auxquels nuls n'étaient préparés. Plus particulièrement en EPS, l'idée d'une « continuité pédagogique » en distanciel nous aurait fait sourire il y a peu. Effectivement, de la continuité pédagogique, il n'y en aura pas eu car nous ne tenons pas à utiliser la langue de bois ministérielle distillée. Les enseignants d'EPS auront pourtant déployé des trésors d'imagination pour proposer des contenus afin de maintenir un lien avec leurs élèves. En résumé nous avons bricolé avec les moyens (personnels) du bord. Mais, qu'aurions-nous pu faire d'autre ?

Nous aurions été légitimement en droit d'attendre un soutien de la part de notre Ministre Blanquer. Alors, certes, celui-ci s'est employé à saluer dans un premier temps les efforts et l'esprit d'innovation dont a su faire preuve la profession pendant la période de confinement. Puis le 10 juin, sur une radio nationale il assène « comme dans chaque métier, vous avez une majorité de la corporation qui est remarquable, mais il y a bien sûr des personnes qui n'ont pas été à la hauteur » ajoutant que les professeurs « décrocheurs » seront sanctionnables. Une manière de surfer sur le « prof bashing » qui s'est déclenchée à la suite de reportages complètement orientés par de fausses statistiques. Ce revirement n'est absolument pas anodin ni nouveau de la part de Blanquer. Une opinion trop favorablement ouverte à la cause enseignante pourrait rendre plus difficile à imposer le projet néo-libéral de « l'école de demain. Comment est-il possible que le ministre laisse courir sans réaction cette rumeur de 40 % prétendus prof décrocheurs alors qu'il avait parfaitement connaissance des chiffres de la DEPP (statistiques du ministère) ? Pourquoi n'a-t-il pas réagi au vocabulaire infamant utilisé, notamment celui de professeurs « décrocheurs » ?

Dans ce temps de crise sanitaire, non content de ne pas soutenir les enseignants, Blanquer en profite pour continuer à mettre en œuvre sa politique de destruction de l'École Publique en choisissant de mettre en place le dispositif « 2S2C » dont les termes choisis, Sport, Santé, Culture et Civisme ne peuvent au premier abord que séduire et susciter l'adhésion mais dont l'installation dans l'école va inévitablement mettre en concurrence les disciplines scolaires concernées par les interventions extérieures encouragées par ce dispositif. Comment se peut-il, qu'au sortir d'une période si difficile, le ministère de l'EN, sans aucune concertation fasse appel à des intervenants sportifs extérieurs pour assurer la reprise de l'activité sportive dans les établissements scolaires en ignorant purement et simplement les professeurs d'EPS qui en ont institutionnellement la responsabilité et la mission ?

Nous aurions pu comprendre l'intérêt de soutenir le mouvement sportif durement touché par la période de confinement avec un dispositif transitoire. Mais très vite la communication ministérielle, en l'annonçant comme la réponse structurelle de l'école de demain, est venue confirmer nos craintes et lever le voile sur les intentions politiques...

Le SNEP FSU a très vite compris le danger en proposant une campagne d'information et plusieurs outils qu'il nous faudra sans doute réactiver dès la rentrée car le danger d'une externalisation de l'EPS existe toujours.

Avant une rentrée qui s'annonce offensive pour le SNEP et la FSU, nous vous souhaitons de bonnes vacances.



BAC EPS 2020-2021 : DES REFERENTIELS AU FORCEPS ?

Cette fin d'année scolaire exceptionnelle laisser des traces chez chacun d'entre nous, c'est certains. La période de confinement suivie de sa sortie chaotique a fait émerger de nombreuses questions pour notre discipline : quelles pratiques possibles avec le lourd protocole sanitaire ? Quelle place et quel rôle pour les enseignants d'EPS à cette reprise ?

Il se rajoute l'apparition du dispositif des 2S2C qui provoque de nombreuses réactions et fait naître des questionnements profonds sur le rôle de l'Ecole, la place de l'EPS et la définition même des savoirs enseignés.

Les débats autour du CCF du Bac EPS 2021 sont du même ordre. Peu de collègues sont convaincus de leur faisabilité sur le terrain, de leur cohérence et pertinence par rapport à la réalité des élèves et du métier. De nombreux points restent problématiques car ces nouveaux référentiels remettent en cause le fondement même du métier et de la discipline.

Est-ce vraiment réalisable de former correctement et d'évaluer objectivement tous les élèves dans deux rôles sociaux au minimum sur l'AFL3 ? Comment procéder sérieusement à la mise en place des AFL2 et 3 et gérer concrètement le choix de tous les élèves dans leur répartition des points ? Quelle est la place de la motricité dans tout ça (elle ne compte plus que pour 12 points d'ailleurs) ?

Si l'on tient compte de la réalité du terrain, on peut se demander comment une telle évaluation certificative est sérieusement possible dans ce cadre imposé.

Ce qui se passe au lycée n'est que la continuité de ce qui s'est déroulé il y a quelques années au collège. Un fossé toujours plus grand, un gouffre même, est en train de se creuser entre des conceptions imposées par l'administration et ce qui se fait réellement tous les jours dans les cours d'EPS. Nous sommes en train de perdre toujours plus le sens de notre métier

Dans les lycées, alors que la fin d'année se déroule dans une certaine confusion (orientation des élèves avec les conseils de classe en distanciel, flou autour des modalités de calcul de la note pour le Bac...), la pression continue toujours à être mise sur les équipes pour faire remonter les protocoles d'évaluation locaux pour le bac EPS de l'an prochain.

Dans notre académie, la commission initialement prévue à la fin de chaque année pour harmoniser et proposer les notes du Bac EPS va procéder maintenant à la validation des référentiels proposés par les établissements pour le baccalauréat 2021.

Le rôle de cette nouvelle commission devient problématique car ce sont maintenant des collègues qui vont devoir juger et valider notre travail et les pratiques pédagogiques.

Le rôle de cette commission de validation n'est pas sans poser un gros problème d'éthique.

Contraindre les enseignants d'EPS à installer un nouveau protocole d'évaluation dès cette rentrée de septembre dans la précipitation, sans avoir été élaboré collectivement. et « testé » au préalable avec les élèves, va entraîner des difficultés pour la mise en application du CCF.

Pour toutes ces raisons, le SNEP-FSU a adressé, le 2 juin 2020, un courrier à M. Edouard Geffray (DEGESCO) pour demander un moratoire d'un an au sujet de l'arrêté et de la circulaire Bac EPS. Vous pourrez trouver, sur le site national du SNEP-FSU, le détail de ce texte.

Dans la continuité, le SNEP-FSU vous a transmis différents outils pour interpeller les IPR sur cette problématique. En effet, si les modalités du bac EPS doivent pouvoir évoluer, cela doit se faire dans la sérénité, sans précipitation et en respectant un temps d'échange avec la profession.

Pour continuer à agir au sein de vos établissements dès la rentrée nous continuerons à agir et vous informer pour exprimer vos désaccords et expliquer les éléments précis qui posent problème sur le fond et la faisabilité de ces référentiels.



Une attaque franche et frontale contre l'EPS

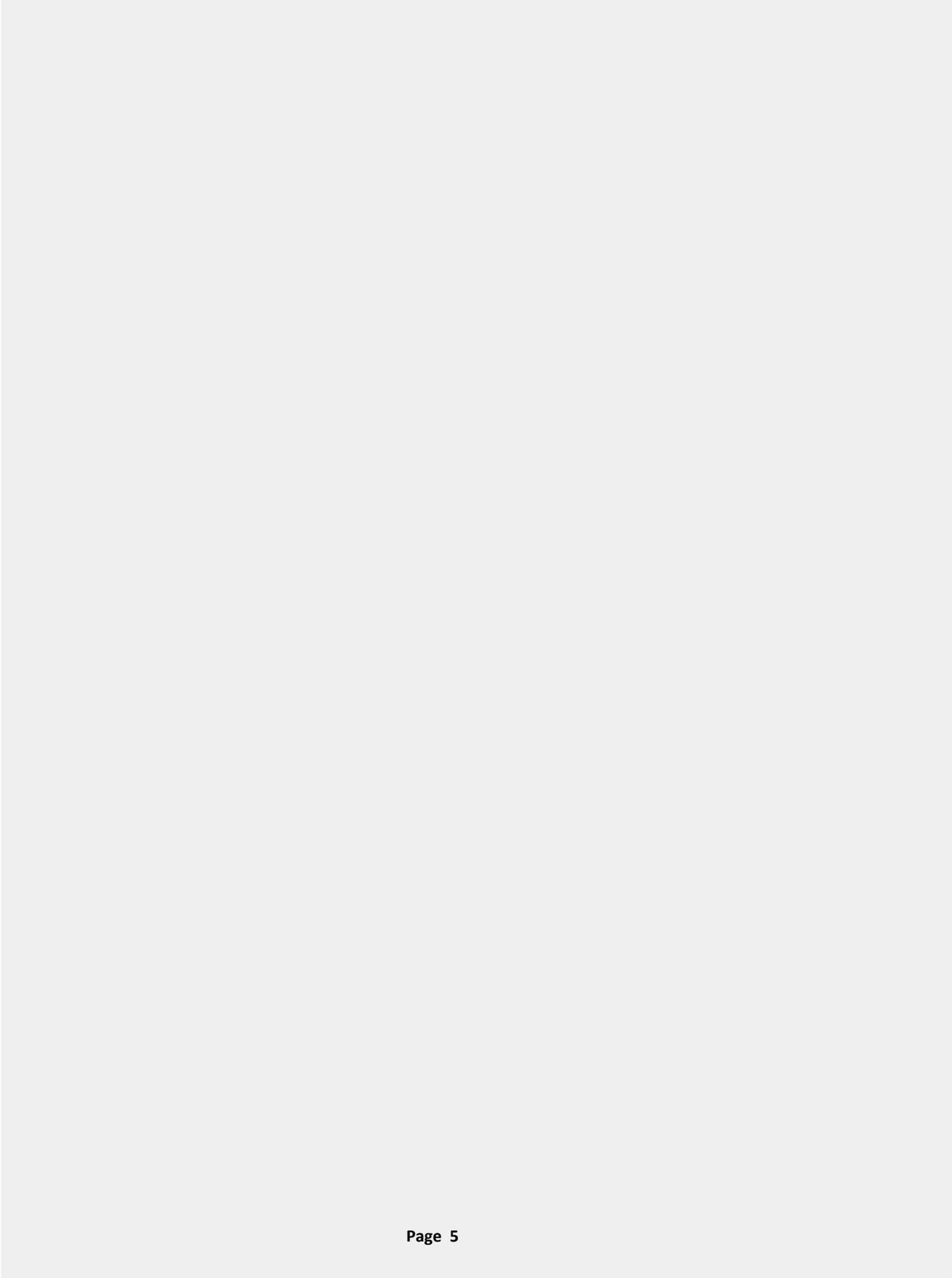
Ce dispositif, sorti des cartons à l'occasion du déconfinement, est une offensive à la fois contre notre professionnalité mais également contre notre discipline.

En effet, plusieurs problèmes majeurs se posent :

- Les intervenant-es doivent simplement se prévaloir d'une qualification «ad -hoc» (un BAFA pourrait donc théoriquement suffire). Alors que les enseignant-es d'EPS sont reconnu-es à niveau bac +5 ! Seule « l'honorabilité » des intervenant-es est vérifiée...
- Aucun contenu n'est assujéti à la mise en place du 2S2C. Les intervenant-es ont des groupes de 15 élèves maximum...Et font donc un petit peu ce qu'ils veulent avec : pas de programme, pas d'objectifs !
- Le 2S2C est prioritaire sur les installations sportives : un décret du ministère des Sports précise que les installations sportives sont réservées « aux sportifs de haut-niveau, aux sportifs professionnels, et à la mise en place du 2S2C ». Pour exemple, la ville de Bordeaux a réservé ses installations municipales au 2S2C, au détriment de l'enseignement de l'EPS !
- Un dispositif temporaire...? C'est ainsi qu'il a été présenté, mais les décideur-ses que nous avons interrogé-es sont bien embêté-es lorsque la rentrée 2020

Le ministre Blanquer l'a annoncé devant le sénat le 19 mai: "le 2S2C préfigure l'Ecole de demain», il est «l'avenir de l'Ecole». L'Éducation nationale signe des conventions avec des mairies ou des intercommunalités pour déléguer à des partenaires extérieurs des pans entiers des enseignements scolaires : éducation physique et sportive, éducation à la santé, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté. A terme, une telle initiative fait naître de vives inquiétudes qu'elle réduise le champ d'enseignement de l'école publique pour la recentrer sur les seuls fondamentaux.

Dans ces conditions, le SNEP-FSU a enclenché dès la sortie de ce 2S2C de nombreuses actions et interpellations. Toutes sont disponibles sur le site national, à l'adresse suivante : <http://www.snepfsu.net/vieetab/2s2c.php>



Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité	Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU DOM 2019-2020

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	140 €	176 €	200 €	213 €	224 €	231 €	245 €	262 €	279 €	298 €	319 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			209 €	218 €	231 €	248 €	260 €	279 €	300 €	322 €	335 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	279 €	293 €	314 €	339 €	360 €	379 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	330 €	350 €	368 €	396 €	424 €	441 €	468 €				
	AE - CE - PEGC		168 €	176 €	186 €	195 €	204 €	213 €	224 €	235 €	249 €	263 €
	CE - PEGC Hors Classe			248 €	262 €	295 €	318 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	295 €	321 €	339 €	360 €	379 €						
	MA et CDI	140 €	158 €	162 €	174 €	186 €	196 €	210 €				
	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	150 €	232 €	237 €	256 €	272 €	291 €	312 €	335 €	358 €	379 €	395 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	358 €	379 €	396 €	424 €	441 €	468 €					
	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	396 €	424 €	441 €	468 €	468 €	483 €	508 €					
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	140 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année					62 €	Abonnement Bulletin				
Agrégé stagiaire sur 1er poste	150 €	Autre contractuel (CDD)					42 €	Non syndiqués 75 €				
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation					143 €	Institutions/Associations 75 €				
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.					Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.					Etudiants STAPS 20 €	
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.												
Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			148 €			
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5			103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			160 €			
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10			168 €			
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			134 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100px;" type="text"/>

Pour le compte du
SNEP-FSU
75, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 200 € ne vous coûte réellement que 68 €.



Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2019/2020 est donc identique à celui de l'an passé.

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon	C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	245 €	291 €	318 €
Crédit d'impôts	162 €	192€	210 €
Coût réel de la cotisation syndicale	83 €	99 €	108 €
Soit, par semaine **	1,60 €	1,90 €	2,07 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2019-2020. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris